



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 1 / 10

Révision n° : 43

Date révision : 03/03/2022

Remplace la fiche : U4/fr/42

Flux U4
GHS05

U4-fr-43

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION – SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Flux U4
Code du produit : D1584PA
UFI : V200-U0CW-Y00P-TQ8X
Code douanier : 381 01 000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Flux en pâte pour brasage fort des canalisations GAZ
Spec. D'usage industriel/professionnel : Usage professionnel industriel - Libre-Service
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents de brasage fort avec repère d'agrément ATG

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Secteur d'utilisation SU

SU15 – Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

Catégorie de produit chimique PC

PC38 – Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux.

Catégorie de processus PROC

PROC 5 – Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contact multiples et/ou importants)

PROC25 – Autres opérations de travail à chaud avec des métaux

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC

ERC 5 – Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice.

1.3 Usage recommandé et restrictions d'utilisation de la substance ou du mélange

Opérations de brasage fort des métaux cuivreux et ferreux. Ne pas surchauffer, ne pas utiliser sur aluminium.
La surchauffe augmente le risque de dégagement de fumées toxiques

1.4 Identification de la société

THESSCO SAS
Z. A. ESPLANADE
4 Rue Enrico Fermi

Tel +33 1.60 94 20 30

Fax +33 1.60 07 08 18

77400 Saint Thibault-Des- Vignes France

Email technique-thessco@orange.fr

Site internet : www.thesscogroup.com

Service chargé des renseignements -> Courriel qualité et sécurité :

info@thessco.fr

1.5 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 45 42 59 59 [24/24] (France) ORFILA
+44-208-762-8322 [CareChem 24/24] (Europe)
+49-5137-9990 (Seelze)
+1-703-527-3887 (ChemTrec)
+1-303-389-1414 (Medical)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 2 / 10

Révision n° : 43

Date révision : 03/03/2022

Remplace la fiche : U4/fr/42

Flux U4
GHS05

U4-fr-43

2. IDENTIFICATION DES DANGERS (DE LA PREPARATION) :

Classification de la substance ou du mélange

Le règlement **CLP (CE) 1272/2008** vient impacter les fiches de données de sécurité de par la nouvelle classification.

2.1. Description des risques

Les opérations de brasage, chauffage, meulage et usinage, qui provoquent l'élévation de la température du produit en avoisinant le point de fusion ou en générant des particules volatiles, peuvent nuire à la santé.

Des poussières et fumées peuvent se dégager au cours de la mise en œuvre, plus précisément au moment du brasage, du coupage thermique et du meulage. L'inhalation à long terme d'un air ambiant très chargé en poussières et en fumées peut affecter la santé des travailleurs.

Les opérations ci-dessus mentionnées doivent être effectuée dans une ambiance bien ventilée.

Le principal risque d'exposition est logiquement l'inhalation. (Inhalation des fumées de brasage)

2.2. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

L'attention de l'utilisateur est fortement attirée sur une utilisation inappropriée de la préparation dans le cadre de son utilisation (brasage fort utilisant des alliages). En effet l'inhalation des fumées de brasage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de cette fièvre peuvent se manifester 4 à 12 heures après l'inhalation. (Maux de tête, toux, nausées, fièvre, étourdissement). Les fumées de brasage sont irritantes pour les voies respiratoires. De plus l' IARC et le NIOSH indiquent que les fumées issues de la combustion des métaux sont suspectés d'être des agents cancérigènes. Cette préparation sera utilisée avec des métaux.

Le mode d'exposition principale et unique étant l'inhalation le classement de cette préparation a été effectué en fonction des réels dangers présentés par cette préparation.

Classification selon : OPER@ Risque faible niveau 10

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est étiqueté en tant que préparation et conformément au procédé de classification CE.

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Éléments devant figurer sur la FDS :

ELEMENTS D'ETIQUETAGE SGH y compris conseils de prudence

Classification Suivant CE N° 1272/2008 CLP

Symbole : GHS05
Indications de danger : Skin Corr. 1A



Phrases H : (de la préparation)

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 3 / 10

Révision n° : 43

Date révision : 03/03/2022

Remplace la fiche : U4/fr/42

Flux U4
GHS05

U4-fr-43

Contient : Fluoroborate de potassium. Hydroxyde de potassium

Phrases P :

P260– Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280– Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P330+P331– EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310– Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+P361+P353– EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Indications complémentaires :

Autres dangers

En cas de décomposition peut libérer des gaz toxiques (dont HF)

Le classement de la préparation est fonction de, ou des réactions obtenues entre les substances du chapitre 3

Le mélange ne contient pas une substance vPvB (very Persistent, very Bio accumulative).

Le mélange ne contient pas une substance PBT (Persistent, Bio accumulative, Toxic)

Autres effets : Irritant pour la peau, les plaies, les yeux.

Pendant l'opération de brasage des gaz/vapeurs dangereux se dégagent avec formation possible d'hydrogène chloré. Pouvant provoquer Œdème pulmonaire, irritation des muqueuses du nez, de la gorge et des yeux.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Description des composants : Contient des fluorures inorganiques et autres composants non classifiés.

La réglementation établie par l'autorité compétente sur les informations commerciales confidentielles (ICC) prévaut sur les règles relatives à l'identification des produits. Des informations confidentielles ont été omises.

Concentration, classification des composants dangereux utilisés pour fabriquer la préparation.

Les informations de ce chapitre concernent uniquement les matières premières (substances) et les préparations utilisées dans le cycle de fabrication du produit final.

Les phrases H indiquées ne concernent pas la préparation mais uniquement les matières premières (substances).

Les dangers de la préparation sont mentionnés aux chapitres 2.

Pour la signification des phrases H des matières premières (substances) (SGH/CLP) se référer à la rubrique 16

Mélanges chimiques effectués avec des additifs non dangereux

3.2-3.3-3.4 Concentration, classification des composants dangereux de la préparation

Composants dangereux Classement effectué suivant les prescriptions du SGH Rev 2013

SUBSTANCES - FORMULES	Concentration Poids %	N°CAS / N°CE / Index num Enregistrement ECHA	Phrases H Hazard Cat
Fluoroborate de potassium / KBF4	40<>60	14075-53-7 / 237-928-2 01-2119960644-32-xxxx	413 Aquatic Chronic 4
Hydroxyde de potassium / KOH	5<>25	1310-58-3 / 215-181-3 / 019-002-00-8 01-2119960644-32-xxxx	290-302-314 Skin Corr. 1A

Pour la signification des phrases H des matières premières (substances) (SGH/CLP) se référer à la rubrique 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Consignes générales : Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente. Travailler dans un local ventilé, ne jamais utiliser le produit en atmosphère confinée sans masque de protection. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette). Les mesures décrites au paragraphe 4.2 et 4.3 ne concernent que les cas d'émissions de poussières et/ou de fumées. En cas d'atteinte aux yeux ou



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 4 / 10

Révision n° : 43

Date révision : 03/03/2022

Remplace la fiche : U4/fr/42

Flux U4
GHS05

U4-fr-43

à la peau, consulter un médecin

- 4.2 Inhalation** : Amener au grand air - Repos - Mise sous surveillance médicale d'au moins 48 heures.
- 4.3 Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette et le produit. Dissoudre un cachet de calcium effervescent dans de l'eau, faire boire par petites gorgées
Ne pas tenter de faire vomir. Hospitalisation d'urgence.
- 4.4 Contact avec les yeux** : Lavage à l'eau tiède immédiat et prolongé (15 minutes) en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste. On pourra rincer les yeux avec une solution de gluconate de calcium à 1 % dans du sérum physiologique (10 ml de gluconate de calcium dans 90 ml de sérum physiologique).
- 4.5 Contact avec la peau** : Enlever tout vêtement souillé (les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage). Laver immédiatement et abondamment les parties atteintes avec de l'eau. Dans le cas d'immersion (peu probable) Appliquer de façon régulière et répétée un gel à base de gluconate de calcium à 2,5 % pour fixer le fluor et empêcher l'attaque du calcium du squelette (à défaut, faire des compresses imbibées de sel de calcium ou de chlorure de benzalkonium à 0,1 % rafraîchies). Consulter d'urgence un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction recommandés** : Le produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie au voisinage, tous les moyens d'extinction sont admis (Brouillard d'eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse résistant à l'alcool).
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter** : Aucun.
- 5.3 Risques particuliers inhérents au produit lui-même, aux produits de décomposition, aux gaz qui en résultent** :
- Incombustible. Formation de gaz / vapeurs dangereux en cas de décomposition (acide fluorhydrique). Dans ce cas, prévoir un balisage de la zone contaminée et une protection du personnel d'intervention.
- 5.4 Produits de combustion dangereux et risques associés** : En présence d'eau, risque de dégagement d'acide fluorhydrique (sous forme liquide ou gazeux) qui constitue une substance très toxique et corrosive. La préparation peut réagir au contact des métaux avec risque possible de dégagement d'hydrogène (risque d'incendie secondaire et/ou d'explosion).
- 5.5 Mesures particulières de protection** : Porter un appareil de protection respiratoire autonome avec filtre de type A + B+E en raison du dégagement possible de gaz toxiques (acide fluorhydrique, ...).

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

- 6.1 Protection individuelle** : voir section 8.
- 6.2 Protection de l'environnement** : Éviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols...). Recueillir le produit dans des emballages hermétiques (éviter verre, métaux...).
- 6.3 Méthodes de nettoyage** : Les sels de potassium contenus dans les flux sont dissous à 99,99 % par lavage en solution très chaude alcaline utilisée en bains (régulièrement vidangés). Diluer abondamment avec de l'eau. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant. Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets (voir chapitre 13)
En cas d'élimination insuffisante, ces sels demeurent sur les pièces en provoquant des tâches blanchâtres. Ces sels sont stables, il n'y a donc pas d'hydrolyse et de risque de corrosion galvanique par formation d'un courant électrique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

- 7.1 Manipulation** : Manipuler dans des zones bien ventilées, à des concentrations inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle, Ne jamais respirer les vapeurs. Prévoir une ventilation / une aspiration à la source d'émission des fumées. Prévoir des douches, bains oculaires et points d'eau à proximité. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où l'on utilise le produit. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Laver les équipements contaminés avec de l'eau. Protéger les installations électriques.

Conserver les emballages d'origine hermétiquement fermés, en position verticale. Les ouvrir avec précaution. Ne pas vider par pression et toujours conserver dans un matériau identique à celui d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Ne pas réutiliser les emballages vides. Ne pas porter de verres de contact. Ne pas mettre en contact avec les alcalins forts (réaction de neutralisation exothermique) et les oxydants forts. Ne pas mettre en contact avec le verre et les matériaux à base de silicate.

- 7.2 Stockage** : Conserver le récipient fermé, sous clé et hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes ou de toute source d'ignition. Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention pour endiguer tout déversement accidentel pouvant atteindre les cours d'eau ou les nappes phréatiques. Conserver à l'écart de tout local d'habitation, des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit propre, sec et résistant au feu. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans son emballage d'origine et fermé. Ne pas mettre au contact des alcalins (soude, potasse) et des oxydants forts (mélange nitro-chromique et sulfo-chromique, perchlorates, peroxydes et hypochlorites). **Stocker à une température comprise entre 15° et 35°C.** Durée de stockage < 24 mois.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition VLE / VME :

Fluorure d'hydrogène : VLE 3 ppm (2,5 mg/m³) / VME 0,5 ppm (enF) ACGIH 1,8 ppm (1,5 mg/m³) / TMP N°32 FT N°6
Cas 14075-53-7 : VME 2,5 mg/m³ / Source INRS fiche ED984.

Moyens de protection individuelle :

a) Protection respiratoire



: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées. Utiliser des aspirations de fumées au poste de travail. En cas de dépassement de la VME ou TLV utiliser une protection respiratoire B E P3 Svt EN 14387

b) Protection de la peau



: Gants de protection. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration des projections de brasage et du taux de perméabilité.
Immersion : Caoutchouc butyle ou Viton revêtement 0,70 mm. Rupture > 480 minutes. cat III, conforme EN 374.
Projection : Caoutchouc nitrile revêtement 0,20 mm. Rupture > 30 minutes.
Vêtement de protection à manches longues.

c) Protection yeux/visage



: Porter des lunettes de sécurité hermétiques à protection latérale conforme EN 166 pour éviter toute lésion par des particules volantes, fumées, projections et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Utiliser des verres teintés adaptés au brasage. Ne pas porter de lentilles.

Mesures particulières d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Nettoyage des mains après toute manipulation du produit.

Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de fumées.

Contrôles d'exposition liés à



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 6 / 10

Révision n° : 43

Date révision : 03/03/2022

Remplace la fiche : U4/fr/42

Flux U4
GHS05

U4-fr-43

la protection de l'environnement

Il n'existe pas d'information à ce jour.

9. PROPRIETES PHYSICO CHIMIQUES

Aspect : Pâte blanche

Odeur : Caractéristique.

pH : non communiqué.

Point d'ébullition : 450-600°C

Intervalle de fusion : des constituants de la préparation compris entre 185 à 550°C.

Point d'éclair : (absence vraisemblable de point éclair compte-tenu de la composition).

Inflammabilité (solide, gaz) : Ne s'enflamme pas.

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C. : 23 hpa

Densité relative 20°C : environ 0,8 à 1,6 g/cm³.

Solubilité : soluble dans l'eau et insoluble dans les solvants organiques.

Hydro solubilité : partielle.

Coefficient de partage (n-octanol / eau) : non mesuré pour la préparation.

Viscosité : non concerné

Odeur : sans odeur à froid, irritant pour les muqueuses du nez à chaud.

Auto inflammabilité : Ne s'enflamme pas spontanément.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité : Pas de données ou d'essais spécifiques disponibles

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable à température et pression ambiante de stockage et manutention.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Potasse caustique. Acide fluorhydrique.

10.4 Conditions à éviter : Ne pas respirer les vapeurs émises lors de l'augmentation de température.

10.5 Matières incompatibles : Sous l'action de la chaleur, le flux présente une forte action réductrice vis-à-vis des oxydes métalliques.

10.6 Produits de décomposition

dangereux

: Formation de fumées dangereuses lors d'utilisation non conforme.

Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés en cas d'usage non-conforme. Tels que :

BF3	CAS 7637-07-2	EC 231-569-5	TLV (mg/m3) :	2,8
FH	CAS 7664-39-3	EC 231-634-8	TLV (mg/m3) :	2,6

Seuil de Valeurs Limites d'exposition (TLV-TWA) donné selon ACGIH. La valeur limite d'exposition (TLV) de chacun des éléments ci-dessus dépend de la réglementation nationale.

Autres informations

: En cas de travaux effectués sur des pièces revêtues d'enduits tels que : Composés métalliques, graisse, peinture, solvant, lubrifiant, et cætera...

Les produits de décomposition thermique ou photochimique de ces éléments

s'ajoutent aux poussières et fumées émises par la fusion du produit de soudage.

Les fumées de BF₃, FH sont fonctions des désoxydants utilisés



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 7 / 10

Révision n° : 43

Date révision : 03/03/2022

Remplace la fiche : U4/fr/42

Flux U4
GHS05

U4-fr-43

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1) Toxicité orale ou par inhalation Risque d'atteinte pulmonaire lors d'une inhalation répétée ou prolongée. Les symptômes d'intoxication pulmonaire ne se manifestent souvent qu'après quelques heures et sont aggravées par l'alcool et l'effort physique. Le repos et la surveillance médicale sont par conséquent essentiels. Corrosif : toux, difficultés respiratoires et lésions caustiques des muqueuses. (L'inhalation concerne les fumées de brasage)

11.2) Toxicité dermatologique

Les flux de brasage ne provoquent pas de réactions connues. Effet de brûlures des plaies. Guérison lente et cicatrices parfois rétractiles dans le cas des brûlures liées à l'utilisation du moyen de chauffe

11.3) Etudes et tests. Observations

Il n'existe pas à notre connaissance de tests sur les animaux pour les flux de brasage.

11.4) Autres observations

L'expérience à long terme sur les flux de brasage, ne révèle aucun autre effet.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	: Donnée non disponible
12.2	Persistance et dégradabilité	: Précipiter les fluorides avec du lait de chaux.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	: Donnée non disponible
12.4	Mobilité dans le sol	: Donnée non disponible
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Donnée non disponible
12.6	Autres effets néfastes	: Donnée non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau et ne pas contaminer les sols. Ne pas éliminer dans l'environnement. Éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Neutralisée par une solution de carbonate de sodium avant rejet.



Emballages : Vider complètement les emballages. Conserver les étiquettes sur le récipient et remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le « Code de l'environnement », selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux). Une partie de ces informations sont disponibles sur simple demande à info@thessco.fr

N° de déchet industriel : 1603.03. Déchets de soudure. Codes déchets (Décision 2000/532/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux).

75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux).

N° de déchet industriel : 1603.03. Déchets de soudure. Codes déchets (Décision 2000/532/CE, Directive Élimination des déchets nombre de déchets de résidus / produits inutilisés



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Flux U4
GHS05

Page 8 / 10

Révision n° : 43

Date révision : 03/03/2022

Remplace la fiche : U4/fr/42

U4-fr-43

160303 DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS DANS LA LISTE; lots hors spécifications et produits inutilisés; déchets inorganiques contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Nunéro d'élimination des déchets du produit utilisé

150202 EMBALLAGE DE DÉCHETS ; ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET PROTECTEURS

VÊTEMENTS NON SPÉCIFIÉS ; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés), chiffons d'essuyage, vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses

Classé comme déchet dangereux.

Numéro d'élimination des emballages contaminés

150102 EMBALLAGE DE DÉCHETS; ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET PROTECTEURS VÊTEMENTS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballage (y compris les emballages municipaux collectés séparément gaspillage); Emballage plastique

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN2331

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8

Code de classement: C10

Quantité limitée (LQ): 1 kg

Catégorie de transport: 2

N° danger: 80

Code de restriction concernant les tunnels : E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 2331

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes: 8

Code de classement: C10

Quantité limitée (LQ): 1 kg

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2331

14.2. Nom d'expédition des Nations CORROSIVE SOLID, N.O.S. Hydroxyde de potassium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes : 8

Quantité limitée (LQ): 1 kg

EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 2331

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : CORROSIVE SOLID, N.O.S. (Hydroxyde de potassium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 9 / 10

Révision n° : 43

Date révision : 03/03/2022

Remplace la fiche : U4/fr/42

Flux U4
GHS05

U4-fr-43

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 859
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 863
IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT : NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

Précautions particulières à observer en matière de transport : Respecter le sens Haut / Bas

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée **selon le règlement CE N° 1272/2008 CLP**

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans le chapitre 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014

Conserver cette fiche de données de sécurité 10 Ans à compter de la date de révision.

16. AUTRES INFORMATIONS

Motif de mise à jour : Mise en conformité avec Règlement CLP 1272/2008

Paragraphes modifiés : 1

Version : (voir encart haut de page)

Utilisation de la préparation : Flux de brasage pour brasures argent et cuivre phosphore argent.

Rappel des phrases H indiquées dans le chapitre 3 (Informations sur les composants)

Phrases H : (des substances)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Phrases P : (du mélange/préparation)

P260– Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280– Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P330+P331– EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310– Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+P361+P353– EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Les informations des chapitres 4, 8 et 12 concernent la préparation lors d'accidents, d'irrégularités, d'utilisations non-recommandées.

Conseils relatifs à la formation : S'assurer que l'utilisateur connaît les dangers potentiels ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Utilisations recommandées et restrictions : Contacter votre fournisseur en cas de doute. Respecter les règles de l'art. N'utiliser qu'en procédé de brasage flamme et induction.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 10 / 10

Révision n° : 43

Date révision : 03/03/2022

Remplace la fiche : U4/fr/42

Flux U4
GHS05

U4-fr-43

Informations et FDS produit sur simple demande à : info@thessco.fr

Sources : Fiche de données de sécurité établie à partir :

Site de l'Echa.europa.eu. Substances enregistrées.

* des fiches des données de sécurité des substances dangereuses entrant dans la composition de la préparation.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au CLP 1272/2008

LA PRESENTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE COMPLETE LES NOTICES TECHNIQUES MAIS NE LES REMPLACE PAS ET NE FOURNIT PAS DE DONNEES GARANTIES OU D'ASSURANCES EXPRESS OU TACITE SUR SON EXACTITUDE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT DONNES DE BONNE FOI SUR LA BASE DE L'ETAT ACTUEL DES CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT A LA DATE INDIQUEE. L'ATTENTION DES UTILISATEURS EST EN OUTRE ATTIREE SUR LES RISQUES EVENTUELLEMENT ENCOURUS LORSQUE LE PRODUIT EST UTILISE A D'AUTRES FINS QUE L'USAGE POUR LEQUEL IL A ETE PREVU. LES CONDITIONS OU METHODES DE MANUTENTION, STOCKAGE, UTILISATION OU ELIMINATION DU PRODUIT SONT HORS DE NOTRE CONTROLE ET PEUVENT NE PAS ETRE DU RESSORT DE NOS COMPETENCES. C'EST POUR CES RAISONS ENTRE AUTRES QUE NOUS DECLINONS TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE, DOMMAGE OU FRAIS OCCASIONNES PAR OU LIES D'UNE MANIERE QUELCONQUE A LA MANUTENTION, AU STOCKAGE, A L'UTILISATION OU A L'ELIMINATION DU PRODUIT. CETTE FDS A ETE REDIGEE ET DOIT ETRE UTILISEE UNIQUEMENT POUR CE PRODUIT. SI LE PRODUIT EST UTILISE EN TANT QUE COMPOSANT D'UN AUTRE PRODUIT, LES INFORMATIONS S'Y TROUVANT PEUVENT NE PAS ETRE APPLICABLES.
CETTE FICHE NE DISPENSE EN AUCUN CAS L'UTILISATEUR DE CONNAITRE ET D'APPLIQUER L'ENSEMBLE DES TEXTES REGLEMENTANT SON ACTIVITE. IL PRENDRA SOUS SA SEULE RESPONSABILITE LES PRECAUTIONS LIEES A L'UTILISATION QU'IL FAIT DU PRODUIT.